



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 8 mars 2022**

Procès-verbal de la troisième assemblée tenue le mardi, 8 mars 2022 à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES:

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2022)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2022)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)
M ^{me} Valérie Kelly	Administratrice (2022)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Nicole Lefebvre	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

Il y a quorum**AUTRES PRÉSENCES :**

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
---------------------------------	--

ÉQUIPE DE PRÉSENTATION

M ^{me} Carolyne Larouche	Directrice, Division de la Planification du transport et de la conception routière
M. Sergio Miguel Marques da Costa	Ingénieur, coordonnateur des corridors scolaires
M. Jérôme Nadeau	Ingénieur, chef d'équipe
M. Guillaume Rail	Technicien en transport

M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction
---------------------------------	-------------------------

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-01-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h
22-01-02	Adoption et suivis du procès-verbal du 8 février 2022	19 h 05
22-01-03	Informations de la conseillère municipale	19 h 10
22-01-04	Questions et commentaires du public	19 h 20
22-01-05	Activités et suivis	19 h 30
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale et rapport annuel ▪ Mobilité et environnement ▪ Urbanisme et aménagement ▪ Histoire, patrimoine, culture ▪ Communautaire, parcs et loisirs 	
22-01-06	<u>Corridors scolaires pour l'école Saint-Michel et le Collège Jésus-Marie</u>	20 h
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des projets ▪ Période de questions et d'échanges 	
22-01-07	Fonctionnement	20 h 45
22-01-08	Divers	21 h 05
22-01-09	Levée de l'assemblée	21 h 10

Procès-verbal

22-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 19 h. Elle rappelle que la présentation sur les corridors scolaires par les représentants du *Service du Transport et de la mobilité intelligente* de la Ville (STMI) aura lieu à 20 h.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Janet Drury, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

22-01-02 Adoption et suivis du procès-verbal du 8 février 2022

RÉSOLUTION 22-CA-10

Concernant l'adoption du procès-verbal du 8 février 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Luc Trépanier, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Hugues Beaudoin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 8 février 2022.

22-01-03 Informations de la conseillère municipale

La conseillère, M^{me} Maude Mercier-Larouche salue toutes les personnes présentes et plus particulièrement les femmes en cette journée internationale qui leur est consacrée.

Elle a fait suivre au conseil d'administration les réponses aux questions soulevées lors de la dernière rencontre.

▪ **Tramway**

Q. M^{me} Lefebvre a lu dans les journaux qu'un sondage était en ligne pour sonder la population sur le tramway, mais ne trouvait pas l'endroit pour y répondre sur le site web de la Ville.

R. M^{me} Mercier-Larouche en profite pour rappeler qu'il y a eu trois rencontres sur l'insertion du tramway dans le secteur de l'avenue Cartier, quartier limitrophe, et qu'un sondage sur le sujet est en ligne jusqu'au 25 mars pour tous les résidents de la Ville.

Q. M^{me} Drury précise qu'elle a effectivement pris connaissance du sondage, mais fut étonnée de constater qu'il y ait des choix à faire qui est contraire à une véritable consultation. Elle revient sur les trois options d'insertion du tramway qui ont été présentées lors de la consultation publique du 3 mars et sur celle qui est privilégiée par la Ville, à savoir des voies partagées de part et d'autre du tramway et où la vitesse maximale sera de 20 km/h entre les avenues De Bourlamaque et De Salaberry.

Cette option aura des impacts sur le quartier de Sillery puisque la circulation sera déviée à 80% vers la Grande Allée et on prévoit une augmentation de la circulation sur les avenues Holland et Belvédère. M^{me} Drury s'étonne qu'on n'ait pas tenu compte de l'impact des scénarios présentés dans les quartiers au sud du boulevard Laurier et de Grande Allée de même que sur le chemin Saint-Louis lors de cette consultation.

Pour le moment, le conseil de quartier de Sillery manque d'informations pour évaluer les impacts du scénario privilégié pour notre quartier.

R. M^{me} Larouche-Mercier approuve et émet ce commentaire : Il y a eu beaucoup de questions à ce sujet. L'analyse de scénarios est en train d'être faite au *Service du transport et de la mobilité intelligente* (STMI). Les scénarios seront soumis lors de rencontres de proximité. Il sera également question de l'optimisation des feux de circulation pour rendre les déplacements plus fluides, de la révision de la réglementation des stationnements ainsi que du transport intelligent. M^{me} Mercier-Larouche rappelle le succès du tramway de la ville de Bordeaux et la visite d'Alain Jupé. Elle fera suivre l'information au besoin.

Q. M^{me} Garant demande si on peut avoir accès à la [présentation du 3 mars](#). Elle s'attendait à recevoir de l'information pertinente au préalable puisque la circulation automobile sera modifiée et sera nécessairement déviée sur la Grande Allée, le boulevard Laurier et chemin Saint-Louis. La consultation promise est difficilement conciliable avec le statu quo annoncé par le nouveau maire, M. Marchand, en début d'année sur la coupe des arbres ou du tracé, et prend plutôt l'apparence d'une campagne de mise en marché.

À l'automne dernier, M^{me} Garant a été invitée par la ville de Rennes à faire des essais dynamiques du métro *CityVal* en cours de construction sur la nouvelle ligne B qui sera inaugurée au printemps.

De plus, selon des informations recueillies, le tramway de la ville de Bordeaux, récemment mis en service, est déjà saturé et la Ville considère l'ajout d'un métro

léger permettant des vitesses de 35 km/h à 40 km/h. Ce mode de transport est plus rapide et plus fiable que le tramway circulant souvent à moins de 20 km/h.

Québec est une des villes avec des conditions hivernales des plus difficiles. Le verglas est le pire ennemi des fils électriques du futur tramway et l'alimentation électrique par le sol ne peut se faire comme à Bordeaux. Alors les simulations faites avec un couvert de neige blanche sont loin de la réalité des remblais de neige souillée rencontrés cet hiver. Elle souhaiterait faire part de ses observations à M^{me} Mercier-Larouche.

Q. M^{me} Gennatas qui a vécu à Bordeaux mentionne que le tramway y est super bondé et très lent. La Ville a connu un boom démographique très important et le tramway ne suffit plus. Elle ne comprend pas qu'on n'ait pas insisté sur le net avantage que représente le métro léger puisque l'attente se fait à l'abri et bien au chaud lorsque les conditions extérieures sont défavorables comme c'est le cas en hiver.

Q. M^{me} Garant, rappelle les récentes lettres d'opinions d'ingénieurs civils au sujet de l'autobus électrique, dont celles de M. Poussart et de M^{me} Anne Guérette qui proposaient un tracé du tramway seulement en basse-ville, sur le boulevard Charest, à un coût moindre. Cette proposition de solutions éviterait la coupe des 1 500 arbres sur René-Lévesque et permettrait la requalification de terrains en friche de la basse-ville sans défigurer la haute-ville. Pourtant [M^{me} Guérette](#), ancienne femme politique, était favorable au projet de tramway à ses débuts.

R. M^{me} Mercier-Larouche prend note du fait que le conseil de quartier de Sillery souhaite être informé de toutes les présentations sur le tramway. Elle précise que le tramway est un élément du réseau structurant de transport en commun, mais pas le seul. Le tramway doit être en proximité des grands générateurs de déplacement d'où le choix de l'axe du boulevard René-Lévesque. La desserte des autobus est intéressante, mais augmenter le nombre d'autobus ne fera que les congestionner entre elles. L'avancée des travaux préparatoires justifierait le moyen de transport et le tracé actuel le plus adéquat. On ne peut retarder inutilement un transport structurant permettant la diminution importante des GES.

M^{me} Mercier-Larouche souligne que le métro léger est beaucoup plus cher et qu'il a aussi des impacts non négligeables sur les arbres parce qu'il affecte les racines.

Q. À près de 4 milliards de dollars aujourd'hui (ou 200 M\$ du kilomètre multipliés 20 km), M^{me} Garant précise que le coût estimé du tramway est tout à fait comparable à celui d'un métro léger. La première ligne A du métro VAL de Rennes a coûté moins que les estimations aujourd'hui actualisées de 170 M\$/km. L'étude comparative des coûts confiée à la firme Systra en 2019 avantagait le tramway en sous-estimant son coût d'installation à 50 M\$/km. Le BAPE avait reproché à Systra d'avoir uniquement comparé un métro lourd au coût de 100 M\$/km à 200 M\$/km et recommandait l'évaluation du métro léger.

L'explosion du coût du tramway est fortement liée au choix du tracé entre la haute-ville et la basse-ville de Québec. Le tramway ne peut descendre une pente de plus de 7 % (12 % pour un métro léger), obligeant à creuser en tranchée ouverte sur la colline parlementaire. L'installation souterraine d'un métro léger peut se faire avec

un tunnelier sans briser les infrastructures ni les racines des arbres et à un moindre coût (le coût du tunnelier est amorti sur un trajet plus long).

La ville de Rennes va prochainement inaugurer la nouvelle ligne B creusée justement avec cette technologie, le nouveau tracé en courbe couvre un territoire plus large sans suivre nécessairement les routes. Ce petit métro automatique sur pneus plus malléables peut faire des courbes serrées, atteindre une vitesse de 80 km/h et effectuer des arrêts avec des freinages courts, permettant une fréquence rapide et précise.

Elle va faire parvenir de l'information sur le sujet à la conseillère. Elle continue de s'interroger sur la pertinence des choix retenus pour structurer le réseau de transport sur le promontoire de la haute-ville de Québec. L'économie des GES ne peut justifier la coupe de 1 500 arbres sur le tracé actuel proposé. Ce n'est certainement pas un bon choix environnemental. Le conseil de quartier est totalement en accord avec le transport structurant, mais toutes les options doivent être analysées comme le recommande d'ailleurs le BAPE.

En conclusion, il serait intéressant de poursuivre les échanges sur le tramway à un autre moment. Pour le moment, M^{me} Mercier-Larouche transmet des liens vers les vidéos et les capsules qui ont été diffusées récemment et qui répondent à plusieurs questions comme le déneigement et la foresterie urbaine. Voici ces liens :

[Page Facebook du maire Bruno Marchand](#)
[Page Facebook du tramway de Québec](#)
[Site du tramway de Québec](#)
[Direct du maire Bruno Marchand](#)
[Direct de Benoît Carrier, Plateforme et déplacements](#)
[Direct de Martin Côté, Déneigement et autres services municipaux](#)
[Capsule sur le tramway en période hivernale](#)
[Capsule sur le verglas et le déglacage](#)
[Capsule sur la dalle, Réponse technique au rapport du BAPE](#)

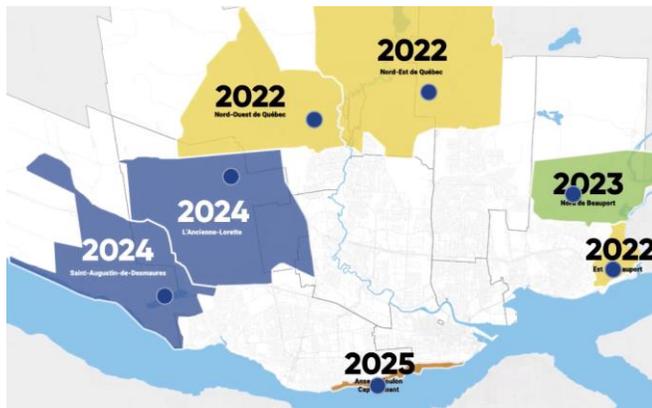
Pour plus de détails et d'informations, on peut également consulter la [fiche de participation citoyenne relative à l'insertion du tramway dans le secteur de l'avenue Cartier](#). On y retrouve notamment tous les enregistrements des séances publiques d'informations des 3 et 4 mars ainsi qu'un tableau synthèse des questions et réponses qui y ont été formulées.

D'autres séances auront lieu prochainement, une pour le quartier de Sillery et une autre en avril pour la station du Collège Saint-Charles-Garnier. Le 9 mars, il y aura une [séance sur les travaux préparatoires](#) au chemin des Quatre-Bourgeois, à 19 h, et le 10 mars, à 12 h 30, une [capsule d'information de 30 minutes](#) sur l'insertion du tramway sur le boulevard René-Lévesque. Une [présentation en format PowerPoint](#) est également disponible sur le sujet.

Il y aura également un [comité plénier le 15 mars prochain](#) concernant le tramway.

▪ Flexibus

Q. M^{me} Lefebvre demande si le [flexibus](#) pourra être accessible sur le chemin du Foulon en complément de la desserte de la 16 qui a été considérablement réduite depuis quelques années. Elle a lu dans les journaux qu'un sondage



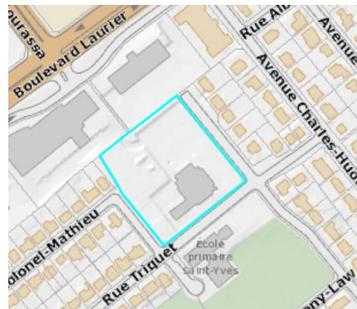
R. Le service de flexibus a été lancé le 7 mars dernier dans la couronne nord de Québec. Il va s'étendre progressivement à d'autres quartiers. C'est une fourgonnette de 5 à 7 passagers qui se commande au moyen d'une application. Le service a reçu un très bon accueil jusqu'à maintenant. L'implantation sur le chemin du Foulon est prévue en 2025.

▪ Desserte d'autobus

M^{me} Gennatas signale que l'appli [RTC Nomade en temps réel](#) et les informations électroniques disponibles aux arrêts ne donnent pas les bonnes informations relativement aux dessertes 11 et 16.

Le service à la clientèle du RTC a été contacté à ce sujet, mais sans résultat. M^{me} Mercier-Larouche va faire le suivi de la plainte qui a été déposée au RTC.

▪ Église Saint-Yves



M^{me} Shee se demande ce qu'il adviendra de l'église Saint-Yves (Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Foy), 2470, rue Triquet, située au sud du boulevard Laurier. La Fabrique organise une rencontre le 29 mars sur le sujet. Elle souhaiterait avoir de l'information de la part de la conseillère.

▪ Projets culturels

M^{me} Shee demande à quels projets font référence les [114,3 M\\$](#) réservés à l'entente de développement culturel liant le ministère de la Culture et des Communications et la Ville et dont il était question dans le numéro de mars de [Ma Ville](#).

M^{me} Mercier-Larouche va faire suivre de l'information sur le sujet. Entretemps, M^{me} Bucica fait suivre les liens vers la [page web dédiée à l'entente de développement culturel](#) et vers la [liste des subventions accordées en 2020](#). La liste pour 2021 n'est pas encore disponible. Peut-être s'agit-il du *Plan d'investissement quinquennal 2022-2026* lié à l'entente de développement culturel liant le ministère de la Culture et des communications et la Ville ?

Ces projets sont différents de ceux des Mosaïcultures internationales et des [Espaces bleus](#). Ces derniers en particulier relèvent du gouvernement provincial et visent à mettre en place un réseau de lieux culturels et patrimoniaux.

22-01-04 Questions et commentaires du public

Un citoyen souhaiterait savoir où en est le projet de rue conviviale sur l'avenue du Chanoine-Morel. M^{me} Mercier-Larouche a demandé de revoir le dossier au conseil d'arrondissement pour prendre connaissance de l'historique et voir ce qu'on peut faire prochainement. Elle s'informerait également de la raison pour laquelle la page web consacrée au projet n'est plus accessible en ligne. Elle va relayer les informations au conseil de quartier ainsi qu'au citoyen.

Un autre citoyen demande si le projet de tramway a été mis à jour depuis la pandémie. M^{me} Mercier-Larouche mentionne que c'est le cas et que les études d'achalandage du nouveau tracé seront rendues disponibles sous peu.

22-01-05 Activités et suivis

▪ Assemblée générale et rapport annuel

Le rapport annuel est presque totalement finalisé. Les textes fournis ont été intégrés. Il ne reste à faire que la révision du document.

Plusieurs candidatures ont déjà été soumises pour les prochaines élections.

Il y aura une conférence sur les *Mosaïcultures de Québec* à 20 h lors de l'assemblée générale annuelle du 12 avril prochain. Une invitation à assister à l'assemblée sera distribuée par la poste prochainement.

▪ Mobilité et environnement

- S.O.

▪ Urbanisme et aménagement

- S.O.

▪ Histoire, patrimoine, culture

○ Maison Bignell

M^{me} Kelly fait lecture de la résolution qui est présentée à l'écran. Les membres sont en faveur de la résolution. M^{me} Gennatas suggère d'ajouter une photo de la maison actuelle en plus de celle qui est déjà dans le document. On verrait davantage l'état de délabrement de la maison et l'urgence de procéder.

M^{me} Valérie Kelly insiste sur le fait qu'un constat d'infraction ne suffit pas. La sanction encourue par le propriétaire est de 3 700 \$ soit un montant de peu d'importance comparativement à la valeur de la propriété évaluée à 590 000 \$. La Ville a le pouvoir d'agir de façon plus musclée.

À titre comparatif, M^{me} Garant mentionne que la contravention qu'elle encourait pour un affichage illégal en faveur de la sauvegarde du patrimoine du noyau ouvrier et de l'aréna de bois Jacques-Côté était de 1 000 \$/jour. Ironiquement, le règlement en cause n'est pas le même

dans les deux cas, mais cela démontre que la Ville pourrait avoir les moyens d'être plus coercitive pour une véritable sauvegarde.

VOIR L'AVIS D'INFRACTION ET DE CORRECTION EN ANNEXE, PAGE 19.

RÉSOLUTION 22-CA-11

Concernant une demande à la Ville de Québec pour la protection immédiate de la maison Bignell sur le site patrimonial de Sillery



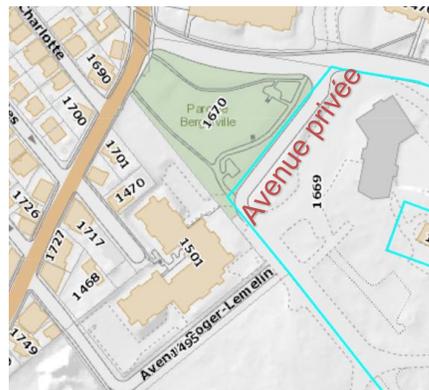
SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DUMENT PAR M^{me} Valérie Kelly, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE DEMANDER à la Ville de Québec D'AGIR de façon urgente avec des moyens extraordinaires autant que faire se peut; D'UTILISER les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la

Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger convenablement la maison Bignell; et D'EXIGER du propriétaire qu'il exécute avec diligence les travaux de réparation et d'entretien nécessaires à la préservation de la maison Bignell tout en conservant son caractère patrimonial.

(Photo : *Le Soleil* du 2 septembre 2021)

VOIR LA RÉSOLUTION EN ANNEXE

○ Avenue Roger-Lemelin



En suivi à la résolution 22-CA-08 du [8 février](#) dernier demandant à la Ville d'améliorer la circulation sur l'avenue Roger-Lemelin, une citoyenne qui réside sur l'avenue dépose la pétition qui demande que la sortie des condominiums se fasse plus loin vers l'est dans le but de réduire les allées et venues sur l'avenue Roger-Lemelin.

La citoyenne demande à M^{me} Mercier-Larouche de faire un suivi sur les nombreux appels qu'elle a faits au 311. La Ville refuse de les prendre en considération parce que l'avenue serait privée.

M^{me} Mercier-Larouche va prendre connaissance des plaintes et du dossier qui lui a été transmis et faire un suivi.

▪ Communautaire, parcs et loisirs

- M. Salvail, directeur de la Société de développement commercial Maguire, a signalé qu'il y a aura, le 23 mars prochain à 19 h 30, au centre

communautaire Noël-Brulart, une séance d'information et de consultation concernant au sujet d'un projet de valeur touristique et artistique qui permettra la nouvelle signalisation sur l'avenue Maguire.

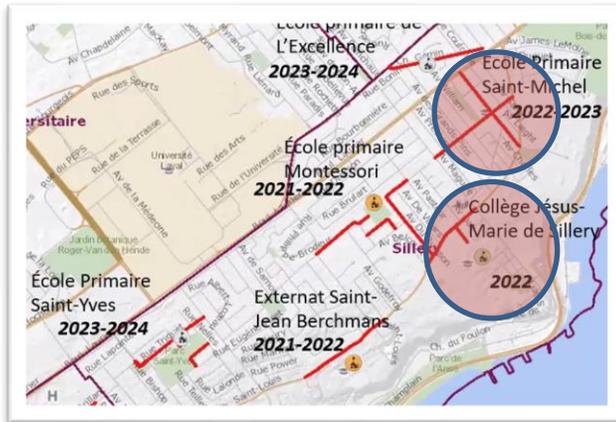
22-01-06 Corridors scolaires pour l'école Saint-Michel et le collège Jésus-Marie

▪ **Présentation des projets**

M^{me} Larouche présente le projet de corridors ou parcours scolaires par une présentation à l'écran.

Elle rappelle que le projet s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) de la Ville de Québec et que 115 corridors scolaires seront revus, corrigés et aménagés au cours de cette période. La Stratégie vise également à aménager, réaménager et sécuriser plusieurs trottoirs et 2 000 traverses piétonnes.

L'objectif pour 2024 est de diminuer de 100% les risques de collision mortelle ou grave autour des écoles et de 50% sur l'ensemble du territoire. À plus long terme, la stratégie vise zéro décès piéton et cycliste en 2040.



Outre l'école Saint-Michel de Sillery et le collège Jésus-Marie de Sillery, les écoles Saint-Yves, Montessori, de l'Excellence de même que l'Externat Saint-Jean-Berchmans sont concernés par l'aménagement de corridors scolaires.

Les aménagements généralement proposés pour les corridors scolaires portent sur des aspects physiques comme la géométrie des rues, les trottoirs, les saillies de

trottoirs et les débarcadères. Ils portent également sur le marquage au sol de traverses piétonnes et l'ajout de signalisation statique ou dynamique pour souligner les corridors scolaires, les traverses piétonnes ainsi que les limitations de vitesse à proximité des écoles.

M. Marquès da Costa poursuit la présentation en mentionnant plusieurs interventions réalisées dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge en amont des corridors scolaires proprement dits : sondage auprès de 19 écoles primaires et de 3 239 parents d'élèves (dont 48 % ont répondu) et analyses de la situation actuelle (bassin d'écoliers, géométrie des rues).

Plus de 60% des élèves de l'arrondissement résident à moins de 1,5 km de leur école ; 43% des élèves se rendent à l'école en véhicules motorisés, les autres faisant le trajet à pied ou à vélo.

La mobilité active devrait prendre de plus en plus d'importance dans les prochaines années à la suite des changements induits par la pandémie, de la modernisation des rues et de la sécurisation accrue des corridors scolaires.

Le sondage a fait ressortir que le comportement des automobilistes est l'enjeu majeur de sécurité autour des écoles (vitesse excessive, non-respect des arrêts et des traverses piétonnes, manœuvres dangereuses, manque de courtoisie en général).

▪ École Saint-Michel de Sillery

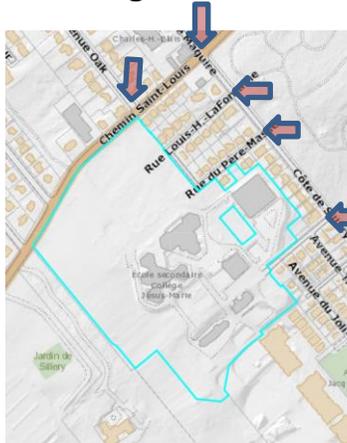


À ces enjeux de comportement des automobilistes s'ajoutent des enjeux de stationnement aux abords de l'école Saint-Michel (1700, rue Sheppard), de stationnement pour les véhicules de transport adapté et de gestion des arrêts sur la rue Sheppard.

Les aménagements proposés sont la création d'un débarcadère sur la rue Sheppard dans l'emprise de l'école Saint-Michel, l'aménagement de trottoir dans l'emprise entre l'avenue du Chanoine-Morel et l'allée du centre des loisirs et l'ajout de quatre panneaux de signalisation clignotante de traverse piétonne sur la rue Sheppard (2) et sur l'avenue du Chanoine-Morel (2).

Le débarcadère sera aménagé en repoussant le trottoir dans l'emprise de l'école. Tous les arbres présents dans l'emprise seront conservés. Il faudra faire l'acquisition de la bande de terrain et attendre la fin des travaux de géothermie du Centre de services scolaire avant d'aménager ce débarcadère. Les différents travaux sont prévus en juillet et août 2022 et 2023. Des dépliants d'information informeront les résidents une semaine avant le début des travaux.

▪ Collège Jésus-Marie de Sillery



La majorité des élèves habitent à plus de 1,5 km de l'établissement (80%). Les déplacements vers l'école se font donc surtout par véhicules motorisés.

Outre le comportement des automobilistes, les enjeux près du collège (2047-2049, chemin Saint-Louis) sont les difficultés de traverser le chemin Saint-Louis en raison de la circulation sur cette artère.

Les interventions prévues sont la mise à jour des traverses piétonnes et de la signalisation sur le chemin Saint-Louis ainsi que sur les rues Louis-H.-Lafontaine, Père-Massé et Louis-A.-Bélisle. Un trottoir doit être ajouté dans le cadre du chantier de l'avenue Maguire. Un panneau lumineux clignotant sera également ajouté à l'intersection du chemin Saint-Louis et de l'avenue Oak. Ces travaux seront réalisés en juillet-août 2022.

▪ **Période de questions et d'échanges**

- Rue Sheppard

Q. M^{me} Caron, présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Michel, est très heureuse du projet présenté ce soir. Elle voudrait des précisions concernant la gestion des arrêts sur la rue Sheppard.

R. L'analyse n'est pas encore complétée et la solution n'est pas arrêtée, mais elle le sera sous peu. Si aucune acquisition n'est requise, cette solution pourrait être mise en place rapidement sans attendre la mise en place du corridor scolaire. Un suivi pourra être fait auprès de M. Marquès da Costa qui est en contact avec l'école.

Q. Il y a un enjeu de vitesse excessive sur la rue Sheppard. La limite de 30 km/h n'est pas respectée. La vitesse moyenne excède 50 km/h. Il faudrait des interventions géométriques sur la rue Sheppard pour apaiser la circulation.

R. De nouvelles données seront recueillies après la mise en place de la signalisation lumineuse. Il y aura également de la sensibilisation pour le respect des limites de vitesse et des traverses piétonnes. On s'assurera aussi que la limite de vitesse est respectée. Les résultats de ces interventions seront analysés et le cas échéant, des interventions géométriques pourraient être réalisées, mais elles devront tenir compte de la présence de bandes cyclables.

Q. M. Beaudouin signale qu'il y a un enjeu de camionnage lourd sur la rue Sheppard alors que ce n'est pas permis.

R. Effectivement, le transit lourd est interdit sur les rues résidentielles de même que sur la rue Sheppard sauf pour les livraisons locales. Il est permis sur les grands axes comme le chemin Saint-Louis, l'avenue Maguire, le boulevard René-Lévesque et le boulevard Laurier. La Ville va s'assurer que la signalisation est adéquate dans le secteur et au besoin, une surveillance policière sera effectuée sur la rue Sheppard.

Q. M. Beaudouin se préoccupe également du fait que le débarcadère prévu dans le projet contribuera à la minéralisation de la rue Sheppard alors que le besoin est tout le contraire, autant sur le terrain de l'école Saint-Michel que sur l'avenue Chanoine-Morel et la rue Sheppard. Cela est d'autant plus important que le quartier accuse un recul de 5% de la canopée.

R. Le verdissement est un enjeu majeur qui tient à cœur aux équipes de développement durable de la ville. Il y a toutefois peu de marge de manœuvre sur le projet de débarcadère de la rue Sheppard. Des efforts seront faits pour le rendre plus convivial et accueillant.

M. Jérôme Nadeau, un des ingénieurs de la Ville, mentionne que le projet de rue conviviale de l'avenue Chanoine-Morel (entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis) qui était sur la table en 2019 aurait contribué au verdissement et au réaménagement du secteur, mais que malheureusement il a été refusé par la population résidente. M. Beaudouin estime que cette information n'est pas exacte et qu'elle ne correspond pas aux commentaires des citoyens lors des rencontres. Ils étaient en accord. Cette affirmation ne correspond pas non plus à l'information obtenue auprès de la ville. M. Nadeau nuance, le projet a été contesté.

Aux fins de la séance, on rappelle que le réaménagement du secteur est un projet à plus long terme qui déborde la sécurisation du corridor scolaire de l'école Saint-Michel dont il est question ce soir. M. Beaudoin observe que le site de l'école Saint-Michel ainsi que les terrains entourant les écoles sont aussi des lieux de loisirs, d'activités sociales et sportives pour les jeunes de quartier en dehors des périodes scolaires (le soir, les fins de semaine et l'été). La sécurisation de ces corridors devrait donc déborder les périodes scolaires.

Q. M^{me} Drury se dit soulagée d'apprendre que la Ville ne prévoit pas de réaménager la rue Sheppard en rue partagée, ce qui aurait eu pour effet que les bandes cyclables seraient enlevées. La Ville semble actuellement privilégier l'aménagement de ce type de rues un peu partout dans la ville en servant de l'élargissement et du gonflement des trottoirs aux intersections pour réduire la vitesse de la circulation. Bien que ce type d'aménagement facilite les déplacements à pied, il n'est souvent pas sécuritaire pour les cyclistes, qui se trouvent à rouler au milieu de la circulation automobile. Il est important que les *cheminements scolaires* tiennent également compte de la sécurité des cyclistes.

Q. Un citoyen constate que la bande cyclable qui fait partie du corridor scolaire n'est pas sécuritaire. De plus, le nouveau débarcadère qui desservira les véhicules de transport adapté ne sera aucunement sécuritaire pour la bande cyclable parce que les véhicules vont la traverser pour entrer sur le débarcadère ou le quitter. Ce type d'aménagement n'est pas recommandé par le ministère des Transports. Est-ce qu'il est prévu de la sécuriser ?

R. Il n'y a pas d'interventions prévues dans le projet comme tel. Par contre, une vérification sera faite auprès de l'équipe vélo pour l'implantation éventuelle de bollards ou de blocs de caoutchoucs pour sécuriser la bande sur la rue Sheppard.

Q. M. Beaudoin mentionne que beaucoup d'élèves se rendent à l'école à vélo et plusieurs circulent sur le trottoir pour des questions de sécurité, notamment sur la portion de la rue Sheppard située à l'est de l'avenue du Chanoine-Morel. Il y aurait lieu de rendre cette cohabitation plus sécuritaire ou d'ajouter un lien cyclable sur la chaussée.

R. Ces informations seront à transmettre à l'équipe vélo.

- Avenue du Chanoine-Morel

Q. M^{me} Drury et un citoyen constatent que la vitesse est vraiment excessive sur l'avenue du Chanoine-Morel. Il n'y a aucune indication de limite de vitesse sur l'avenue dans la partie qui rejoint le chemin Saint-Louis. Il y a également des enjeux de vitesse à proximité du chemin Saint-Louis où la limite est de 50 km/h tandis qu'elle est de 30 km/h dans les rues transversales. Beaucoup ne font pas la différence lorsqu'ils s'engagent dans le secteur résidentiel.

Par ailleurs, les trottoirs sont étroits et il y a des obstacles au déneigement de certaines portions de trottoir. Beaucoup de gens circulent sur la chaussée.

Le corridor scolaire est mal indiqué dans la portion nord de l'avenue, près du boulevard Laurier et dans la portion sud, près du chemin Saint-Louis.

Finalement, la bande cyclable n'est pas sécuritaire à l'angle du boulevard Laurier particulièrement en raison de l'empiètement sur la bande lors des virages à droite.

R. Les observations sont bien notées. L'information concernant la bande cyclable va être transmise à l'équipe vélo. Il y a un enjeu important quant au comportement des automobilistes et au respect des limites de vitesse. Des efforts vont être faits pour faire passer le message.

- Chemin Saint-Louis

Q. M^{me} Drury mentionne que la bande cyclable du chemin Saint-Louis est très dangereuse. Aussi, la signalisation à l'intersection de l'avenue Oak, qui est identifiée comme une chaussée désignée sur la carte du réseau cyclable de la Ville, ne permet pas aux cyclistes d'emprunter cette voie de façon sécuritaire. L'intersection est également difficile à traverser par les piétons. La traverse piétonne n'est pas évidente à cet endroit et les marquages au sol indiquent qu'il s'agit d'une traverse non protégée.

R. Il y a effectivement des incohérences dans le marquage au sol sur le chemin Saint-Louis et elles seront corrigées. Les traverses piétonnes vont être revues progressivement sur l'ensemble du territoire d'ici 2024. En attendant, les campagnes publicitaires cibleront les automobilistes pour faire respecter les passages pour piétons.

Quant aux liens cyclables, la Ville travaille à mettre à niveau la bande cyclable du chemin Saint-Louis, mais les contraintes, en ce qui concerne les emprises, sont importantes, la rue étant très étroite. La Ville travaille également à consolider un lien est-ouest plus au nord, sur la rue Marie-Victorin. Ce lien pourrait devenir une alternative intéressante pour éviter le chemin Saint-Louis.

Q. Un citoyen considère que les interventions prévues pour l'externat Saint-Jean-Berchmans devraient également s'appliquer au Séminaire des Pères Maristes puisque l'accès est le même pour les deux établissements et qu'il y a engorgement de la circulation à la hauteur de l'avenue Charles-Fitzpatrick.

R. La stratégie d'intervention pour les corridors scolaires procède en deux temps, les écoles primaires d'abord, les écoles secondaires ensuite. Il y a effectivement un enjeu pour le feu de circulation à l'intersection de l'avenue Charles-Fitzpatrick. Une intervention a été réalisée, mais les résultats ne sont pas encore connus.

- PPU de Sillery

Q. M^{me} Drury considère que l'aménagement des corridors scolaires devrait tenir compte des mesures prévues dans le PPU pour la gestion des déplacements (section 5.2) véhiculaires, le transport en commun et les transports actifs (carte 27 - *Plan synthèse des rues et parcours cyclables et piétonniers projetés*). Aussi, le réaménagement de l'avenue Maguire en rue conviviale ne tient pas toujours compte de la planification du réseau cyclable prévue dans le PPU. (Carte 2 - *Réseau cyclable actuel et projeté au PDRC (2008)*).

- Corridors scolaires ... et récréatifs

Q. M. Beaudoin souligne que les corridors scolaires sont utilisés pour accéder à l'école, mais ils le sont aussi pour accéder au parc Saint-Michel et au parc Saint-Louis-de-France, et cela, autant en été qu'en période scolaire.

R. La préoccupation a été exprimée dans plusieurs autres quartiers, notamment parce que beaucoup d'élèves continuent d'emprunter les corridors scolaires pour accéder à pied ou à vélo aux camps d'été. Actuellement, les projets s'attardent à sécuriser les corridors scolaires du lundi au vendredi, pendant la période scolaire. Mais le besoin a été pris en note et sera considéré dans une autre phase. Les projets sont évolutifs.

- Conclusion

M^{me} Larouche se dit très heureuse des échanges et des commentaires qui ont été exprimés par le conseil de quartier et les personnes présentes. L'équipe demeure ouverte et tout autre commentaire sera bienvenu.

Les préoccupations exprimées quant au verdissement, au trafic lourd, au vélo, aux liens cyclables et aux traverses piétonnes vont être prises en compte ou transférées aux équipes responsables à la Ville.

22-01-07 Fonctionnement

▪ Secrétariat

s.o.

▪ Trésorerie

Le solde du compte au 28 février 2022 est de 1 432,84 \$ et de 293,24 \$ pour le projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION 22-CA-11

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 8 mars 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 8 mars 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-12

Concernant une autorisation de paiement de 50\$ pour la révision du rapport annuel 2021

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser un paiement de 50 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin sur production de la révision du rapport annuel 2021.

▪ Documentation

Aucun point à signaler.

22-01-08 Divers

M^{me} Bucica va transmettre à M^{me} Shee les informations sur les projets d'initiative des conseils de quartier de la Ville de Québec. Elle demeure disponible pour accompagner le conseil d'administration dans la formulation du projet et la demande de subvention. Les sommes réservées aux projets d'initiative et inutilisées en cours d'année ne sont pas cumulatives.

22-01-09 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 12 avril 2022.

M^{me} Hélène Garant

Présidente

M. Luc Trépanier

Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2022\03 PVCQS-2022-03-08 CA_projet non_adopté.docx

Annexe



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

**Conseil d'administration
du Conseil de quartier de Sillery
(CQS)**

Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi 8 mars 2022 à 19 h, en visioconférence.

PROTECTION DE LA MAISON BIGNELL

- Site patrimonial de Sillery -

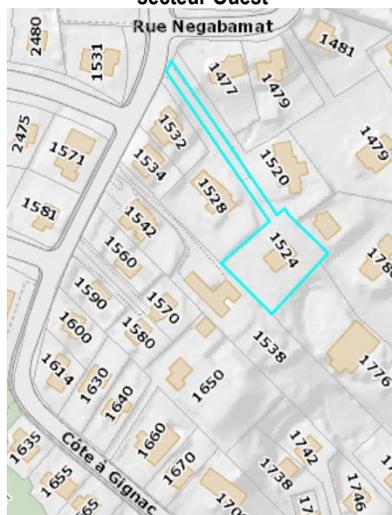
RÉSOLUTIONS 22-CA-11

ATTENDU QUE la maison palladienne **Bignell**, située au 1524, côte à Gignac, a un caractère patrimonial exceptionnel, a été habitée jusqu'en 1973.

Avant



Site patrimonial de Sillery, côte à Gignac,
secteur Ouest



Maintenant



Source : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/bati/fiche.aspx?fiche=20454>

Carte interactive de la ville de Québec

Photo, Valéry Kelly, 9 mars 2022.



ATTENDE QUE cette résidence, construite entre 1785 et 1817, est d'une ancienneté remarquable. Tout porte à croire que la résidence a été érigée bien avant les bâtiments du domaine de **Kilmarnock** (1790-1880).

ATTENDU QUE le propriétaire n'entretient pas la maison Bignell depuis plusieurs années, ce qui a mené à son état de détérioration extrême.

ATTENDU QUE le propriétaire fait actuellement l'objet d'un recours judiciaire instruit par la Ville de Québec par lequel on lui reproche ne pas avoir respecté ses obligations de propriétaire en matière de salubrité des bâtiments, tel que prévu au Règlement R.V.Q.

773.

ATTENDU QUE la sanction qu'encourt le propriétaire est de 3 700 \$ (0,6%), soit un montant de peu importance comparativement à la valeur de la maison [30 000 \$] et du terrain [560 000 \$] pour un total de 590 000 \$ (100%) au 1^{er} juillet 2020.

ATTENDU QUE cette sanction ne force pas directement le propriétaire à entretenir la maison Bignell.

ATTENDU l'urgence de la situation.

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec détient des pouvoirs pour agir lorsqu'un bâtiment patrimonial est à haut risque de détérioration menant à sa disparition.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1, le Comité exécutif peut exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci en transmettant au propriétaire du bâtiment un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer pour le rendre conforme aux normes et mesures prévues par le règlement ainsi que le délai pour les effectuer.

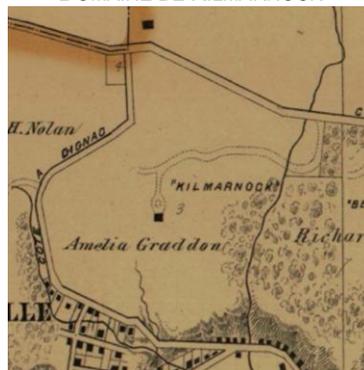
CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, lorsque le propriétaire omet d'effectuer les travaux, la Cour supérieure peut, sur demande de la municipalité, autoriser celle-ci à les effectuer et à en réclamer le coût du propriétaire; la demande étant instruite et jugée d'urgence.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, RLRQ c P-9.002, une municipalité peut par ailleurs, de sa propre initiative ou sur proposition de toute personne intéressée, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

CONSIDÉRANT que tout propriétaire d'un bien patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien (article 136 *Loi sur le patrimoine culturel*, RLRQ c P-9.002).

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a multiplié les résolutions au cours des 6 dernières années : 16-CA-34 | 21-CA-32 | 21-CA-51, sur cette question.

DOMAINE DE KILMARNOCK



Source : Partie de la carte du Parish St. Colomb d'Sillery, 1/4 800, 1879. Au temps de la famille d'Amelia Graddon.

Il est proposé par : M. Hugues Beaudouin

Et appuyé par : M^{me} Valéry Kelly

IL EST RÉSOLU DE;

DEMANDER À LA VILLE DE QUÉBEC :

DE RECONNAÎTRE la valeur patrimoniale de la maison Bignell située dans le site patrimonial de Sillery.

D'UTILISER ses pouvoirs conférés par la Loi afin de protéger convenablement la maison Bignell.

D'EXIGER auprès du propriétaire d'exécuter avec diligence les travaux de réparation et d'entretien nécessaires à la préservation de la maison Bignell tout en conservant son caractère patrimonial.

DE CITER le caractère patrimonial de la maison Bignell auprès du ministère de la Culture et des Communications pour en assurer sa protection au bénéfice des générations futures.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M^{me} Line Ouellet, présidente, Conseil du patrimoine culturel du Québec | line.ouellet@cpcq.gouv.qc.ca

M^{me} Anne Corriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.

M^{me} Maude Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère, District du Cap-aux-Diamants, responsable des dossiers en patrimoine.

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap- Rouge

Hélène Garant

Présidente

8 février 2022

Date

Avis d'infraction et de correction

À titre d'exemple :
Infraction



Division du contrôle du milieu
 Section des inspections

AVIS D'INFRACTION



Division du contrôle du milieu
 Section des inspections

AVIS DE CORRECTION

Le 10 janvier 2020

Madame Hélène Garant
 1649, côte de Sillery
 Québec (Québec) G1T 2A4

Objet : Non-conformité(s) au 1649, côte de Sillery
 Numéro(s) de dossier(s) : I-20190830-048

Madame,

À la suite d'une vérification effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus en date du 10 janvier 2020, la non-conformité suivante a été constatée. Veuillez vous assurer d'effectuer les correctifs dans les délais mentionnés :

N°	Description	Délai
1.	Enseignes sur le bâtiment prohibées (R.C.A.S.V.Q. 4, art. 763) Retirer toutes les enseignes prohibées en polypropylène ondulé installées sur le bâtiment et la clôture qui n'ont pas été approuvées par un certificat d'autorisation.	10 févr. 2020



Nous vous informons que toute infraction à ce(s) règlement(s) rend le contrevenant passible d'une amende de **1 000 \$** (les frais de cour en sus). Tout maintien de non-conformité constitue une infraction distincte pour laquelle une amende est applicable chaque jour.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle et nous espérons obtenir votre bonne collaboration.

Annie Joyal-Poirier, technicienne du bâtiment et de la salubrité
 418-641-6411, poste 3124
annie.joyal-poirier@ville.quebec.qc.ca
www.ville.quebec.qc.ca

AJP/ig

Lettre du 10 janvier 2020.

Correction

Le 17 octobre 2019

Madame Hélène Garant
 1649, côte de Sillery
 Québec (Québec) G1T 2A4

Objet : Non-conformité(s) au 1649, côte de Sillery
 Numéro(s) de dossier(s) : I-20190830-048

Madame,

À la suite d'une vérification effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus en date du 9 octobre 2019, la non-conformité suivante a été constatée. Veuillez vous assurer d'effectuer les correctifs dans les délais mentionnés :

N°	Description	Délai
1.	Enseignes sur le bâtiment prohibées (R.C.A.S.V.Q. 4, art. 763) Retirer toutes les enseignes prohibées en polypropylène ondulé installées sur le bâtiment et la clôture qui n'ont pas été approuvées par un certificat d'autorisation.	10 nov. 2019



Nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle et nous espérons obtenir votre bonne collaboration.

Annie Joyal-Poirier, technicienne du bâtiment et de la salubrité
 160, 76^e Rue Est, bureau 308, Québec (Québec) G1H 7H5
 418-641-6411, poste 3124
annie.joyal-poirier@ville.quebec.qc.ca
www.ville.quebec.qc.ca

AJP/rd

Lettre du 17 octobre 2019.